

ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022
BTS EN APPRENTISSAGE

(A nous retourner dûment complétée avec les pièces demandées)

APPRENANT : NOM Prénom Classe

Responsable légal effectuant le règlement :

Régime choisi : externe demi-pensionnaire interne

Tarifs annuels rentrée 2021	Demi-pension	Internat
BTS MCO 1ere année	637.50 €	1 768.50 €
BTS MCO 2eme année	579 €	1 653 €
BTS GEMAU 1ere année	657 €	2 149 €
BTS GEMAU 2eme année	683 €	2 213 €
BTS TC 1ere année	702.50 €	2 308.50 €
BTS TC 2eme année	676.50 €	2 187.50 €
BTS GF 1ere année	663.50 €	2 174.50 €
BTS GF 2eme année	650.50 €	2 085.50 €
BTS AP 1ere année	663.50 €	2 174.50 €
BTS AP 2eme année	676.50 €	2 187.50 €

Le calcul tient compte du nombre de semaines de présence à l'UFA. Facture disponible sur le site d'Ecole Directe.

Les dix mensualités seront prélevées le 15 septembre et ensuite le 3 de chaque mois d'octobre 2021 à juin 2022.

Je m'engage à honorer la prestation annuelle choisie, soit _____ euros.
J'ai noté que les 10 paiements se feront par prélèvement automatique bancaire.

Je, soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du contrat financier de l'ISETA-ECA et m'engage à le respecter.

Date et signature précédée de la mention : « lu et approuvé »



CONTRAT FINANCIER

APPRENANTS EXTERNES

Possibilité de déjeuner occasionnellement au self. Petit déjeuner : 1€60, Déjeuner : 7€00, Dîner : 7€00.

Avant le premier repas :

- Approvisionnement du compte self soit par espèces, chèque à l'ordre de l'ISETA, soit par CB via le site d'Ecole Directe.

SI LE COMPTE N'EST PAS CREDITEUR, L'ACCES AU SELF SERA REFUSE

Au cours de l'année :

Règlement par chèque, espèces,

APPRENANTS DEMI-PENSIONNAIRES ET INTERNES

La demi-pension et l'internat sont calculés en fonction du nombre de semaines de présence à l'ISETA Alternance.

Nous mettons en place **un prélèvement automatique mensuel**.

Le montant annuel est divisé en 10 mensualités équivalentes prélevées de Septembre 2021 à Juin 2022.

Les prélèvements sont effectués aux environs du 3 du mois, d'après une facture annuelle, établie en septembre et téléchargeable sur le site d'Ecole Directe dont les identifiants vous seront fournis à la rentrée.

Le passage des usagers (quel que soit le régime) se fait par identification à l'aide d'un badge magnétique.

Cas particuliers :

- ⇒ Tout mois commencé est dû. Le régime (interne, demi-pensionnaire, externe) est à choisir par les familles au moment de l'inscription. **Changement de régime possible au trimestre en le signalant par courrier.**
- ⇒ En cas de départ anticipé, (courrier de désistement obligatoire), les prélèvements cesseront le mois suivant, sous réserve que toutes les mensualités précédentes aient été honorées.
- ⇒ Au-delà de deux semaines consécutives d'arrêt maladie sur période scolaire exclusivement, les frais de nourriture seront déduits.
- ⇒ En cas de problèmes financiers, n'hésitez pas à contacter le chef d'établissement ou le service financier.
- ⇒ En cas d'exclusion de l'élève, quel qu'en soit le motif et la durée, aucune réduction ne sera effectuée.